

*Initiatives ministérielles*

je n'applique pas en l'espèce la convention relative aux instances judiciaires.

**M. Peter Milliken (Kingston et les Îles):** Monsieur le Président, je veux seulement clarifier les choses. Si j'ai bien compris la décision que vous avez rendue, monsieur le Président, la question que vous croyiez irrecevable, et à laquelle vous n'avez pas permis à la ministre de répondre, était bel et bien recevable et la ministre aurait fort bien pu répondre si elle avait voulu.

Je remarque que la ministre a invoqué la convention sur les causes en instance devant les tribunaux pour justifier son refus de répondre la première fois, mais parler de la légitimité d'une question n'est pas la commenter. Nous reprochons évidemment à la ministre d'avoir invoqué cette convention car nous ne croyons pas qu'elle a bien fait en l'occurrence.

**M. le Président:** Un moment, je vous prie. Nous avons entendu l'argument de la députée d'Ottawa-Ouest. J'espère avoir clairement expliqué ce que je pensais de cette affaire.

N'oublions pas que la présidence n'a pas à décider des questions auxquelles un ministre doit ou ne doit pas répondre. Cela dit, je crois que nous pouvons en terminer avec cette affaire, maintenant.

\* \* \*

**QUESTION DE PRIVILÈGE****LE COMITÉ PERMANENT DE LA JUSTICE ET DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL**

**M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River):** Monsieur le Président, conformément au préavis que j'ai donné à la présidence, je soulève la question de privilège. Je le fais à cause d'un problème qui a surgi au Comité permanent de la justice et du solliciteur général ce matin. Je crois que cette affaire met en cause les droits et les privilèges de tous les députés.

Étant donné qu'en cette période de l'année, nous ne savons pas à quoi nous en tenir sur le programme de la Chambre et de ce comité en particulier, je ferais peut-être mieux de reporter mon intervention sur cette affaire de privilèges à un moment plus opportun, c'est-à-dire quand nous saurons à quoi nous attendre dans les prochains jours. Si la présidence est d'accord, c'est ce que je ferai.

**M. le Président:** Il se peut qu'il n'y a pas matière à invoquer la question de privilège. Quoi qu'il en soit, je suis content que le député m'ait avisé de son intention.

Je vais considérer son intervention comme un préavis, ce qui ne veut pas nécessairement dire qu'il y a matière à invoquer la question de privilège. Il se peut que la suite des événements nous dispense de poursuivre davantage cette affaire.

**INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

[Traduction]

**LOI SUR LA PARTICIPATION PUBLIQUE AU CAPITAL DE PETRO-CANADA****MESURE D'ÉTABLISSEMENT**

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. McDermid: Que le projet de loi C-84, Loi concernant la privatisation de la société nationale des pétroles du Canada, soit lu pour la troisième fois et adopté.

[Français]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** À l'ajournement du débat, la parole était au député de Surrey—White Rock—South Langley, mais comme il est absent, je dois maintenant reconnaître un député de l'autre côté de la Chambre. La parole est à l'honorable député de Thunder Bay—Nipigon.

[Traduction]

**M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon):** Monsieur le Président, Le *Citizen* d'Ottawa a récemment résumé en 12 mots l'impression générale que donne le projet de loi C-84, dont la Chambre est saisie aujourd'hui. On y disait simplement: «La vente de Petro-Canada: une mauvaise décision à un mauvais prix, pour la mauvaise raison.» De notre côté de la Chambre, nous sommes foncièrement d'accord avec cet énoncé.

Nous avons appris aujourd'hui, en deuxième lecture et au moment du rapport du Comité, ce que signifierait la vente de Petro-Canada pour le pays. Permettez moi seulement de faire valoir une fois de plus ce que représente cette société canadienne hors du commun. Plus de 7 000 Canadiens y travaillent, dans tous ses secteurs d'emploi. Il existe plus de 3 500 stations-service de Petro-Canada, où les citoyens vont acheter leur essence et leur huile. Elle possède plus de 6,9 millions d'hectares de terre. Elle a une capacité de production de plus de 22 000 mètres cubes de pétrole par jour de son pétrole brut, ses réserves liquides s'élèvent à plus de 92 milliards de mètres cubes. Sa production de gaz naturel est de 13,7 millions de pieds cubes par jour, et ses réserves à cet égard représentent presque 100 milliards de mètres cubes.